

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 17 juin 2024</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Guy CROSNIER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 078</p>
--	--	------------------------------------

**Approbation de la stratégie globale de développement de foncier économique à l'échelle
intercommunale**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAIGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Guy CROSNIER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 visant à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050,

VU le Décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF),

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération n° CR 2021-067 du 17 novembre 2021 portant sur le lancement de la révision du SDRIF-E,

VU le projet de SDRIF-E arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional d'Île-de-France,

VU la Commission « Projet de territoire, aménagement du territoire, stratégie, identités territoriales, coopération-mutualisations, attractivité et développement économique, logement et habitat, politique de la ville » de la CAESE réunie le 3 juin 2024,

VU l'étude relative à la stratégie de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale menée par le bureau d'études CREASPACE / ATELIER PRÉAU,

CONSIDÉRANT que la CAESE est confrontée à une situation de rareté de foncier économique disponible,

CONSIDÉRANT l'étude « Flash » réalisée en 2021 démontrant la présence d'un nombre limité de friches industrielles, la saturation des zones d'activités économiques, la faible capacité de densification de ces zones et évaluant à 20 hectares la superficie requise pour répondre aux seuls enjeux de croissance endogène à l'échelle de cinq ans et 20 hectares supplémentaires seraient par ailleurs nécessaires sur dix ans pour répondre à la demande exogène,

CONSIDÉRANT la nécessité pressante de création de nouveaux fonciers économiques,

CONSIDÉRANT la demande des services de l'État d'élaborer une stratégie de développement du foncier économique globale, concertée à l'échelle de la CAESE,

CONSIDÉRANT le lancement, le 10 novembre 2022, de l'étude relative à la stratégie de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT le repérage, la caractérisation et la place de l'économie sur la CAESE de façon à positionner le développement économique futur en tenant compte des Zones d'Activités Économiques (ZAE) actuelles, des zones économiques « de fait » et des besoins d'équilibre pour la CAESE,

CONSIDÉRANT le dimensionnement des surfaces pour répondre aux enjeux de développement dans une logique d'optimisation du foncier et d'une trajectoire ZAN (à partir d'une analyse de l'artificialisation des sols sur la période 2011/2021),

Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), **4 CONTRE** (Xavier GUIOMAR, Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR)),

APPROUVE la stratégie globale de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale étayée par l'étude réalisée en 2023/2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

CONSIDÉRANT la démarche de concertation des maires des 37 communes au cours de laquelle ont été énoncées ou mises en commun les différentes intentions et possibilités d'exploitation de foncier économique sur chaque commune (Plans Locaux d'Urbanismes, contraintes environnementales notamment) afin d'aboutir à une rationalisation à l'échelle intercommunale,

CONSIDÉRANT le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) 2030 approuvé en 2013 identifiant notamment 2 secteurs d'urbanisation préférentiels sur la commune de Guillerval et le secteur Authon-la-Plaine / Chatignonville,

CONSIDÉRANT que l'avant-projet du SDRIF-Environnemental arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional ne fait plus état que de deux demi-pastilles d'urbanisation préférentielle à vocation économique sur les communes d'Angerville et de Morigny-Champigny,

CONSIDÉRANT les différentes contributions de la CAESE aux différentes phases de concertation menée par la Région dans le cadre de l'adoption prochaine du futur SDRIF-E à l'été 2024,

CONSIDÉRANT les 2 grands axes de la stratégie de foncier économique du territoire :

- Affirmer la RN 20 comme la dorsale de l'économie productive et pourvoyeuse d'emplois à l'échelle de la CAESE,
- Veiller localement au maintien d'un tissu économique de proximité source d'animation et de vitalité dans les communes.

CONSIDÉRANT que les conclusions de l'étude recommandent :

- une concentration de la stratégie foncière sur les « portes économiques » de la CAESE en consacrant l'essentiel des extensions, sur le pôle d'Angerville sur 11 hectares ainsi que sur la partie nord de l'agglomération par l'amplification des capacités d'installation d'entreprises sur environ 25 hectares sur le secteur Étampes / Morigny-Champigny / Brières-les-Scellés,
- une mobilisation des fonciers disponibles au sein du Parc SudEssor, notamment sur le site dit de « la carrière Léauté » sur 10 hectares,
- le développement des polarités d'équilibre pour répondre aux enjeux d'économie de proximité, sur les communes du Mérévillois (extension maîtrisée d'environ 2 hectares de la zone d'activités existante), de Guillerval (extension limitée d'environ 3 hectares en prolongement des zones de la Géode 1 et 2) et des opérations de remembrement et densification de 1 à 2 hectares sur Pussay.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 62 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elisabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD),